



Campagne mondiale pour le désarmement

national qui intéressent l'espace extra-atmosphérique et qui méritent qu'on s'y arrête. Durant la période allant de la fin des délibérations actuelles du Comité spécial au commencement de la session de la CD, en 1986, le gouvernement canadien mettra pleinement à profit cette étude lorsqu'il reverra la politique canadienne relative au contrôle des armements et à l'espace extra-atmosphérique. Le Canada espère aussi que d'autres gouvernements utiliseront le document de travail canadien comme point de référence dans leur examen de cette question.

Plusieurs délégations ont remercié publiquement le Canada pour ce deuxième document de travail. Le délégué de Sri Lanka, par exemple, prenant la parole le 30 juillet, a félicité le Canada pour cette étude et a déclaré qu'il était particulièrement impressionné par la nature objective et non partisane du document, et il a souligné son caractère véritablement professionnel et exhaustif.

Les deux documents de travail présentés par le Canada et le rôle actif que celui-ci a joué lors des délibérations du Comité spécial chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique témoignent du désir sincère qu'il avait de voir le Comité spécial mener à bien son mandat. Le Canada poursuivra ses efforts concrets pour que la CD procède à un examen complet de cette importante question et pour qu'elle prenne toutes les mesures qui seront jugées nécessaires à la suite de cet examen.

La Conférence sur le désarmement a mis un terme à ses délibérations le 30 août 1985. Ces discussions élargies ont permis de mettre en lumière la complexité d'un certain nombre de problèmes et elles ont conduit à une meilleure compréhension des positions. On a reconnu l'importance et l'urgence de la question du contrôle des armements et de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada estime que les travaux exploratoires qui ont été entrepris par la CD cette année dans le cadre du mandat du Comité spécial demeurent incomplets, et qu'il serait opportun et réaliste d'envisager un mandat analogue pour l'année prochaine. Il permettrait d'accomplir une somme considérable de travail pratique sans nuire ni porter préjudice aux négociations bilatérales en cours entre les États-Unis et l'URSS.

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 31 octobre une contribution canadienne de 100 000 \$ aux objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement.

M. Clark a déclaré que cette contribution démontre l'appui permanent du gouvernement du Canada envers les objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement, qui sont d'informer et de sensibiliser le public et d'obtenir son appui pour les objectifs des Nations Unies dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le gouvernement du Canada a déjà versé deux contributions de 100 000 \$ chacune à la Campagne mondiale pour le désarmement, en mars 1983 et en octobre 1984.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada consacra, sur sa contribution, 50 000 \$ à l'*Annuaire du désarmement* des Nations Unies. L'*Annuaire*, préparé par le département des Affaires du désarmement des Nations Unies, est un ouvrage de consultation qui s'adresse autant aux spécialistes qu'aux membres du grand public qui souhaitent en apprendre davantage sur les activités menées au sein des instances multilatérales de contrôle des armements et de désarmement. Il joue un important rôle d'information dans le contexte de la Campagne mondiale pour le désarmement. La contribution du Canada servira à appuyer tous les aspects de la préparation et de la distribu-

tion de l'*Annuaire* de sorte que cette publication utile puisse être consultée par un plus grand nombre de personnes.

Une autre tranche de la contribution canadienne, soit 40 000 \$, ira à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR, institut autonome de la famille des Nations Unies basé à Genève, a été établi en 1980 pour mener des recherches indépendantes sur les questions liées au désarmement et à la sécurité. L'UNIDIR est financé à même les contributions volontaires des États ainsi que de celles d'organisations publiques et privées. La contribution canadienne facilitera la recherche de l'UNIDIR sur l'aspect vérification des actuelles négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cette contribution est conforme au rôle important que la vérification doit jouer dans ce domaine ainsi qu'à l'insistance mise sur la vérification dans le Programme canadien d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement, programme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait annoncé dans l'allocution qu'il prononçait à l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 1985. M. Clark a annoncé que les 10 000 \$ restant sur la contribution seraient consacrés au fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la paix (AIP) en vue d'appuyer le financement des activités que mèneront les Nations Unies pendant l'AIP en 1986.



M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies (à gauche), présentant un chèque de 100 000 \$ à M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint du département des Affaires du désarmement des Nations Unies, le 21 février 1985.

ONU